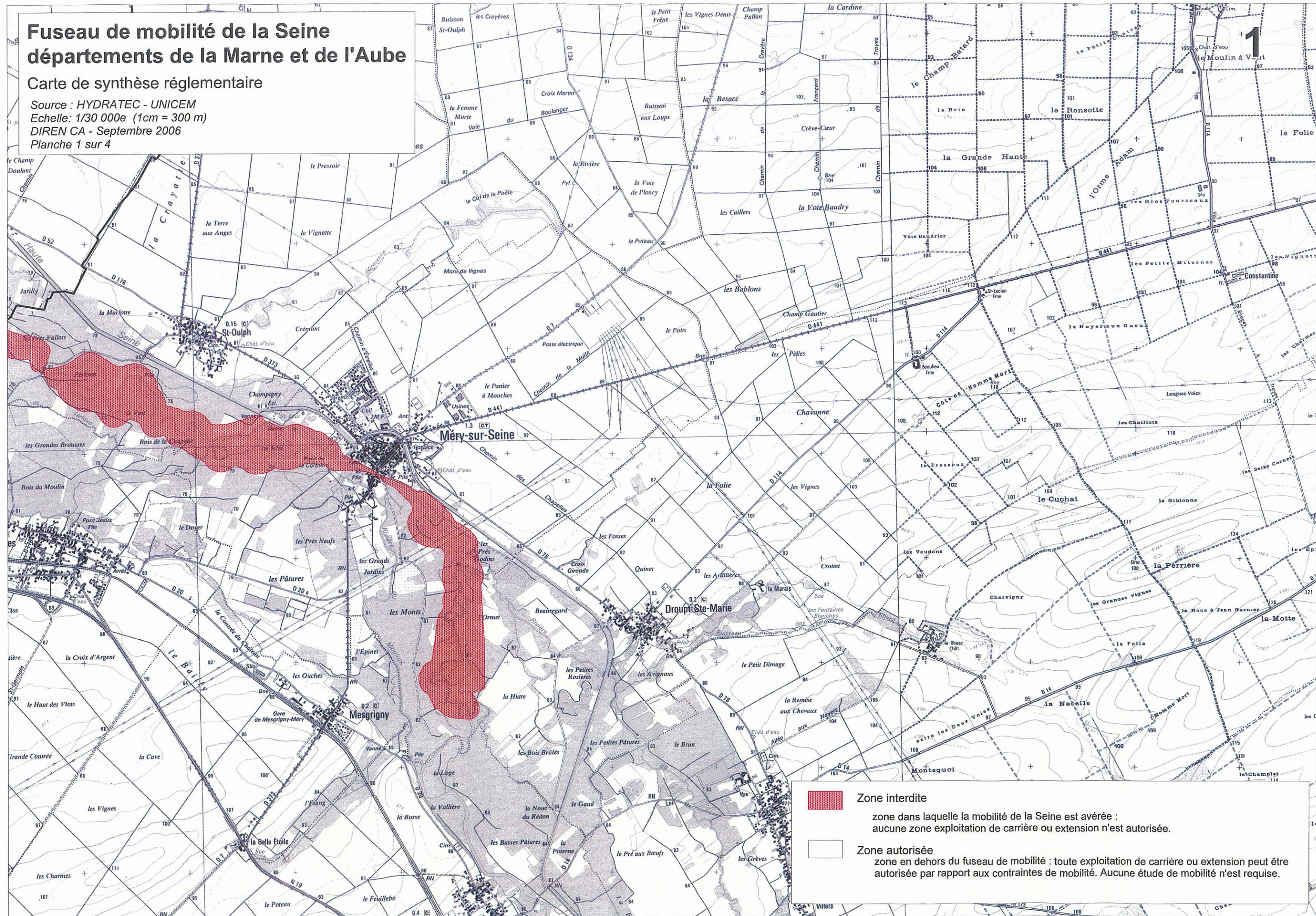

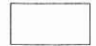


Fuseau de mobilité de la Seine départements de la Marne et de l'Aube

Carte de synthèse réglementaire

Source : HYDRATEC - UNICEM
Echelle: 1/30 000e (1cm = 300 m)
DIREN CA - Septembre 2006
Planche 1 sur 4



-  Zone interdite
zone dans laquelle la mobilité de la Seine est avérée :
aucune zone exploitation de carrière ou extension n'est autorisée.
-  Zone autorisée
zone en dehors du fuseau de mobilité : toute exploitation de carrière ou extension peut être
autorisée par rapport aux contraintes de mobilité. Aucune étude de mobilité n'est requise.